



DISTRICT HAUTE MARNE DE FOOTBALL
COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE
SAISON 2026-2027



NOMBRE D'ARBITRES SAISON 2026/2027

Le recrutement des arbitres est obligatoire pour les clubs participant aux compétitions officielles.

Le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur District ou de leur Ligue, conformément aux nombres d'arbitres définies à l'arbitre 41 du statut de l'Arbitrage, est variable suivant la compétition à laquelle participe leur équipe première et ne peut être inférieur à :

Niveau de compétitions	Obligations Statut de l'arbitrage
Régionale 1	5 arbitres dont 3 majeurs
Régionale 2	4 arbitres dont 2 majeurs
Régionale 3	3 arbitres dont 2 majeurs
Championnat de District 1	2 arbitres dont 1 majeur
Championnat de District 2	2 arbitres dont 1 majeur ou 1 arbitre majeur et 2 arbitres de club*
Championnat de District 3	1 arbitre (si en plus : 2 arbitres de clubs* pour une application de l'article 45)

- Majeur au 1 janvier de la saison en cours
- Les arbitres de clubs sont pris en compte à la condition qu'il y ait au moins un arbitre officiel*
- Prise en compte de 2 arbitres de club maximum*